

SURMONTER LES OBSTACLES À UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DURABLE



RÉSUMÉ du mémoire déposé le 4 janvier 2005

à la Commission de l'Économie et du Travail
du Gouvernement du Québec

Par Jean-François Lefebvre,
et Louis-Joseph Saucier

*Groupe de recherche appliquée en macroécologie
(GRAME)*



La sécurité et l'avenir énergétique du Québec devront, pour être assurés dans un respect des contraintes du développement durable, reposer sur une stratégie cohérente visant l'accroissement de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, tout en favorisant le développement et l'utilisation des énergies renouvelables (dont l'hydroélectricité, l'éolien, la biomasse, le géothermique et le solaire thermique) ainsi que la substitution des filières les plus polluantes par des formes d'énergie plus propres, particulièrement en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) -

Si ce constat semble profiter de très larges appuis, sa réelle mise en œuvre se bute à de nombreux obstacles. Nous avons concentré notre analyse sur trois d'entre eux :

- Le maintien de préjugés systématiquement défavorables à la filière hydroélectrique dans une partie du mouvement environnementaliste ;
- Un débat trop orienté vers les marchés de l'électricité et du gaz naturel, qui délaisse celui du pétrole (incluant le secteur des transports et celui du chauffage au mazout), dont la consommation représente pourtant une perte considérable tant sur le plan de l'économie québécoise que sur celui de l'atteinte d'objectifs environnementaux cruciaux, dont ceux découlant du Protocole de Kyoto ;
- L'absence de signal de prix et de politiques fiscales qui permettent véritablement d'inciter les consommateurs et les entreprises à faire des choix socialement et écologiquement responsables.

Développer les filières renouvelables et réhabiliter l'hydroélectricité

Il y a dix ans, le GRAME affirmait que l'opposition systématique aux projets de centrales hydroélectriques allait paver la voie à la filière thermique au Québec. Reconnaître et faire reconnaître, notamment au Québec, au Canada et en Amérique du Nord les avantages environnementaux de la filière hydroélectrique par rapport à celle des hydrocarbures devrait être un élément fondamental de la future politique énergétique québécoise.

Il apparaît en effet scientifiquement et éthiquement inacceptable – alors que les changements climatiques sont reconnus comme la plus grande menace environnementale du XXI^{ème} siècle, que certains individus ou groupes donnent à penser qu'une filière thermique – le gaz naturel – soit plus verte que la filière hydraulique.

La filière hydroélectrique est une importante filière renouvelable. C'est la seule filière renouvelable qui ne soit pas intermittente. Dans un contexte où toutes les sources d'énergies renouvelables devront être exploitées, ce dénigrement systématiquement est carrément un obstacle au développement énergétique durable.

Au Québec, le développement hydroélectrique doit se poursuivre, en s'appuyant sur les résultats de 30 ans de suivis environnementaux, particulièrement à la baie James, sur la réalisation de nouveaux partenariats avec les communautés autochtones et sur l'intégration des mesures d'atténuation des impacts environnementaux dès la conception des projets (comme c'est le cas pour le projet Eastmain 1-A et dérivation Rupert).

Évidemment, le développement des autres filières renouvelables, dont l'éolien, le solaire thermique et le géothermique, doit être fortement appuyé par le secteur public, tout comme l'hydroélectricité a pu l'être depuis la nationalisation de l'électricité.

À ce titre, une nouvelle quote-part pour l'éolienne devrait notamment être établie par le Gouvernement, ainsi qu'une politique d'appui à l'énergie solaire thermique.

Freiner la consommation de pétrole et modérer les transports

La future politique énergétique devrait avoir, dans ses objectifs cardinaux, la réduction de la consommation des produits pétroliers. Cela implique de viser une réduction nette de la consommation de carburants dans le secteur des transports, tout en diminuant l'utilisation du mazout dans le chauffage :

- Comme le secteur pétrolier ne participe pas aux efforts en efficacité énergétique encadrés par la Régie de l'énergie et réalisés par Hydro-Québec, Gaz Métro et Gazifère, une redevance de 2 à 3 % dédiée à l'efficacité énergétique devrait lui être imposée;
- La prochaine politique énergétique devrait être réalisée en étroite collaboration entre plusieurs ministères, dont ceux des Ressources naturelles, de l'Environnement et des Transports.

La gestion durable des transports devrait s'appuyer sur :

- L'accroissement des rendements énergétiques et la baisse des émissions des parcs de véhicules (notamment par le développement des véhicules électriques et hybrides) ;
- L'appui au développement des transports collectifs (TC), notamment par des appuis financiers au fonctionnement des TC, ainsi que par l'implantation de systèmes légers sur rail ;
- Les mesures favorisant la densification urbaine près des infrastructures lourdes de transport collectif et, conséquemment, la réduction des investissements favorisant l'étalement urbain et le transfert modal des transports collectifs vers l'automobile

(comme le projet de prolongement de l'autoroute 25 avec la construction d'un nouveau pont).

Adopter des politiques économiques et fiscales cohérentes

Le Gouvernement doit étudier sérieusement l'utilisation d'incitatifs économiques et l'amorce de la mise en place d'une réforme écologique de la fiscalité dans sa stratégie énergétique et de mise en œuvre du Protocole de Kyoto.

Plusieurs mesures, déjà discutées, mériteraient d'être rapidement mises en place :

- l'adoption d'un crédit d'impôt pour les cartes mensuelles de transport en commun ;
- une modulation significative des frais d'immatriculation en fonction des rendements énergétiques des véhicules ;
- l'imposition d'une taxe régionale sur les espaces de stationnement.

Plusieurs autres mesures mériteraient d'être sérieusement envisagées :

- l'adoption d'un système de redevances-remises à l'achat des véhicules en fonction de leurs rendements énergétiques ;
- la réintroduction des péages routiers ;
- l'éco-conditionnalité pour le financement des entreprises.

Les tarifs d'Hydro-Québec pénalisent actuellement les exploitants de transports en commun électrifiés. Le Gouvernement devrait donner à la Régie de l'énergie le mandat d'évaluer si Hydro-Québec fait un profit déraisonnable sur le dos des transports en commun électrifiés et, le cas échéant, de fixer une compensation adéquate pour leur puissance non utilisée.

Intégrer la politique énergétique et la mise en œuvre du Protocole de Kyoto

Finalement, la réduction des émissions de GES et le respect du Protocole de Kyoto doivent être considérés comme le meilleur outil intégrateur permettant d'assurer la cohérence de la stratégie énergétique à venir.

À cet effet, le Québec doit s'assurer que l'implantation du système canadien de droits d'émission échangeables sur les GES ne pénalise pas injustement les entreprises québécoises qui auraient réalisées des actions précoces pour la réduction de leurs émissions (à la faveur, par exemple, de l'exploitation des sables bitumineux en Alberta).

Enfin, soulignons que le Québec devrait jouer, dès aujourd'hui, un rôle actif dans le processus de négociation devant mener à la définition des engagements post 2012 pour la réduction des émissions de GES.